

SOMMAIRE DE LA TRANSACTION SODRAC-SOCAN

PAGE 1

Le contexte

Depuis l'avènement du numérique, le monde de la musique et celui des arts visuels et métiers d'art sont en pleine mutation. Partout à travers le monde des alliances se forment, des sociétés changent de mains, des regroupements de plus en plus importants prennent forme. Bref, la gestion des droits d'auteurs n'échappe pas à la globalisation des marchés. Jusqu'ici, au Canada, les droits de reproduction et les droits d'exécution publique ont été gérés par des sociétés distinctes mais dans le contexte actuel, les gestionnaires de droits croient qu'il y va de l'intérêt de leurs ayants-droit que d'unir leurs compétences et de se positionner de manière à pouvoir offrir des services intégrés et compétitifs.

Le but

Assurer la pérennité de la gestion collective des droits de reproduction, bénéficier d'une force de négociation accrue, contrer la fragmentation des marchés en ayant la possibilité d'émettre des licences pour tout type d'utilisation de droits, augmenter l'efficacité de la gestion par la mise en commun des bases de données et des expertises, diminuer ainsi les coûts d'opération et accroître les revenus des ayants-droit.

La proposition

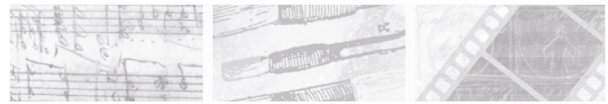
Une acquisition des actifs et des passifs de la SODRAC par la SOCAN sans échange monétaire prenant effet le 30 juin 2018.

Les points saillants de la transaction

Une nouvelle offre de service plus flexible : dans le cadre de la transaction, chaque membre de la SODRAC se verra présenter une nouvelle offre de service développée conjointement par la SODRAC et la SOCAN. Celle-ci sera flexible et adaptée à la nouvelle économie, et offrira à chaque membre le choix de confier la gestion de l'ensemble de ses droits de reproduction ou seulement les formes d'exploitation qu'il ne souhaite pas gérer lui-même.

Mêmes services, expertise améliorée : tous les services actuellement offerts aux membres de la SODRAC (Services aux membres, Répartitions, Licences, etc.) seront jumelés à ceux de la SOCAN, qui accueillera le personnel actuel de la SODRAC dans ses bureaux de Montréal. Ainsi, l'expertise développée depuis plus de 30 ans par la SODRAC et qui lui a permis d'assurer une gestion collective efficace de l'ensemble des droits d'auteur des créateurs en musique et en arts visuels et métiers d'art sera bonifiée dans les infrastructures de la SOCAN.

Préservation du fonds de défense : la SODRAC s'est toujours acquittée de son mandat de représenter et défendre les droits de ses membres sur toutes les plateformes et tous les territoires. Afin de s'assurer de la poursuite de cette mission cruciale qui est à l'origine même de sa création, la SODRAC distribuera, lors de sa dissolution, ses reliquats à la fondation SPACQ (Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec), un organisme sans but lucratif qui a pour mandat de défendre et de promouvoir le droit d'auteur auprès du législateur et du public.



SOMMAIRE DE LA TRANSACTION SODRAC-SOCAN

PAGE 2

Un transfert transparent et harmonieux : dans le cadre de la transaction projetée, les opérations de la SODRAC et de la SOCAN seront harmonisées sans interruption ou retard dans les services, que ce soit pour les licences, les perceptions et les répartitions. La SOCAN administrera les droits et les redevances des membres actuels de la SODRAC en conformité avec les règles existantes de la SODRAC jusqu'à ce que les obligations de la SODRAC envers ses membres soient épuisées ou dès lors qu'un membre de la SODRAC choisira de se faire représenter directement par la SOCAN pour le droit de reproduction en vertu de la nouvelle offre de service proposée, auquel cas son contrat avec la SODRAC sera automatiquement et immédiatement résilié.

Valeur administrative ajoutée : en plus de la bonification de tous les services, l'expertise de la SODRAC sera maintenue par l'inclusion d'un auteur, d'un compositeur et d'un éditeur actuellement membres du Conseil d'administration de la SODRAC à un nouveau Comité du droit de reproduction, qui sera créé au sein de la SOCAN conformément à l'entente intervenue entre les parties.

Les avantages

- Un guichet unique pour tous les droits;
- Une simplification des formulaires de déclaration, de licences et de répartitions;
- Une économie d'échelle ;
- Un pouvoir de négociation accru, tant pour la musique que pour les arts visuels et les métiers d'art;
- Un service de recherche et de renseignement plus performant; et
- Une position renforcée pour la défense des droits.

Les étapes de la transaction

Toutes les étapes préliminaires nécessaires à une telle transaction ont fait l'objet de négociations et de vérifications comptables et légales et ont été avalisées par les Conseils d'administration des deux sociétés. Le 16 mai 2018, le conseil d'administration de la SODRAC a entériné un contrat de vente d'actifs de la SODRAC à la SOCAN sous réserve de l'approbation de ses membres lors de l'assemblée extraordinaire du 12 juin 2018.

L'approbation

Lors de l'Assemblée extraordinaire du 12 juin 2018, la Présidente de la SODRAC présentera deux résolutions: l'une portant sur l'approbation du projet décrit ci-haut ainsi qu'une modification du Règlement général et une autre proposant l'approbation de la liquidation et de la dissolution de la SODRAC ainsi que la distribution du reliquat de ses biens. Les membres devront donc approuver ces deux résolutions pour que l'entente devienne effective.